

Rapport d'activités 2024





Éditorial

Urbanisation

Mobilité

Environnement
& Énergie

PALM

Rapport de gestion

La stratégie d'arborisation au cœur de notre région

A l'aube du printemps, la nature s'éveille et, avec elle, les arbres reprennent vie. Après de longs mois de dormance, ils s'élancent à nouveau vers la lumière, parant leurs branches de jeunes bourgeons et de promesses verdoyantes. Majestueux et silencieux, ils nous rappellent le cycle immuable des saisons, l'équilibre fragile entre force et renouveau.

Les arbres sont bien plus que de simples éléments du paysage: ils sont des témoins du temps, des refuges pour la biodiversité, des gardiens de notre air et de notre sol. Chaque tronc porte les cicatrices du passé, chaque feuille danse avec l'avenir. Dans un monde en quête de repères et de sens, ils nous offrent une leçon précieuse: celle de la patience, de l'ancrage et de la résilience.

L'arbre, bien plus qu'un élément paysager, est un acteur central de notre environnement urbain. Il structure l'espace public, régule le climat, favorise la biodiversité et façonne l'identité de nos quartiers.

C'est dans cette vision que la stratégie d'arborisation de Région Morges s'inscrit, mettant en valeur et protégeant notre patrimoine végétal tout en intégrant de nouvelles initiatives pour un cadre de vie plus harmonieux et résilient.



L'arborisation peut être un outil d'intégration des développements urbains en matière d'aménagement du territoire. Une soirée thématique sur le thème de la densification et ses mesures d'intégration a eu lieu en février 2024 à St-Prex en présence de la Conseillère d'Etat M^{me} Christelle Luisier Brodard. Dans ce cadre des échanges constructifs ont pu être tissés entre Canton et Communes pour œuvrer au développement qualitatif de notre région.

Le projet de plan de quartier «En Carouge» à Lonay, présenté lors de cette soirée, illustre cette ambition en repensant l'espace public à travers une végétalisation renforcée.



L'arborisation y joue un rôle structurant, favorisant un cadre de vie agréable, au travers d'îlots de fraîcheur, de lieux de rencontre ombragés et d'espaces publics généreusement plantés.

La collaboration entre les Communes de Région Morges ne s'arrête pas à encourager la plantation d'arbres mais elle permet également de s'engager dans la préservation de ce qui fait la richesse de notre patrimoine arboré. C'est pourquoi, un recensement des arbres remarquables a été réalisé en 2024, afin de mieux connaître, protéger et mettre en valeur ces géants verts qui racontent l'histoire de notre territoire. Par leur présence parfois séculaire, ils constituent des repères identitaires et écologiques qu'il est essentiel de préserver et de transmettre aux générations futures.

Au travers des aménagements de nos infrastructures, la composante de l'arbre est également prise en compte. L'aménagement de la route cantonale suisse RC1 entre Denges et Morges témoigne également de cette volonté de concilier mobilité et préservation de la nature. Son tracé a été décalé afin de sauvegarder un précieux cordon boisé, illustrant une approche où l'infrastructure s'adapte à l'environnement, et non l'inverse.

La plateforme d'échanges que représente Région Morges est précieuse pour les communes membres afin de mutualiser les réflexions au niveau régional et agir de manière coordonnée.

Je tiens à remercier les collaborateurs et la direction de Région Morges pour le travail de soutien et propositions qu'ils réalisent au quotidien.

Cela a été spécialement le cas l'année dernière en vue de l'élaboration du nouveau projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2025) qui regroupe les infrastructures de mobilité, les mesures d'urbanisation ainsi que les aspects nature et paysage en vue de l'obtention des financements fédéraux.

En conclusion, la stratégie d'arborisation développée en 2024 au sein de Région Morges n'est pas seulement un projet paysager ou une question d'esthétique urbaine, mais un engagement global en faveur d'un urbanisme plus harmonieux, plus durable et plus respectueux du vivant.

Ensemble, façonnons un territoire où la nature coexiste en équilibre avec les développements projetés et retrouve pleinement sa place au cœur de nos espaces de vie.



Joël Henneberger
Municipal à Lonay

Urbanisation



Stratégie d'arborisation

Le dérèglement climatique et la densification urbaine posent un défi majeur pour la végétalisation des zones urbanisées. En raison de la rareté des espaces disponibles, notamment en vertu de la densification vers l'intérieur des espaces bâtis, une démarche de planification est désormais essentielle pour créer un territoire arboré et résilient.

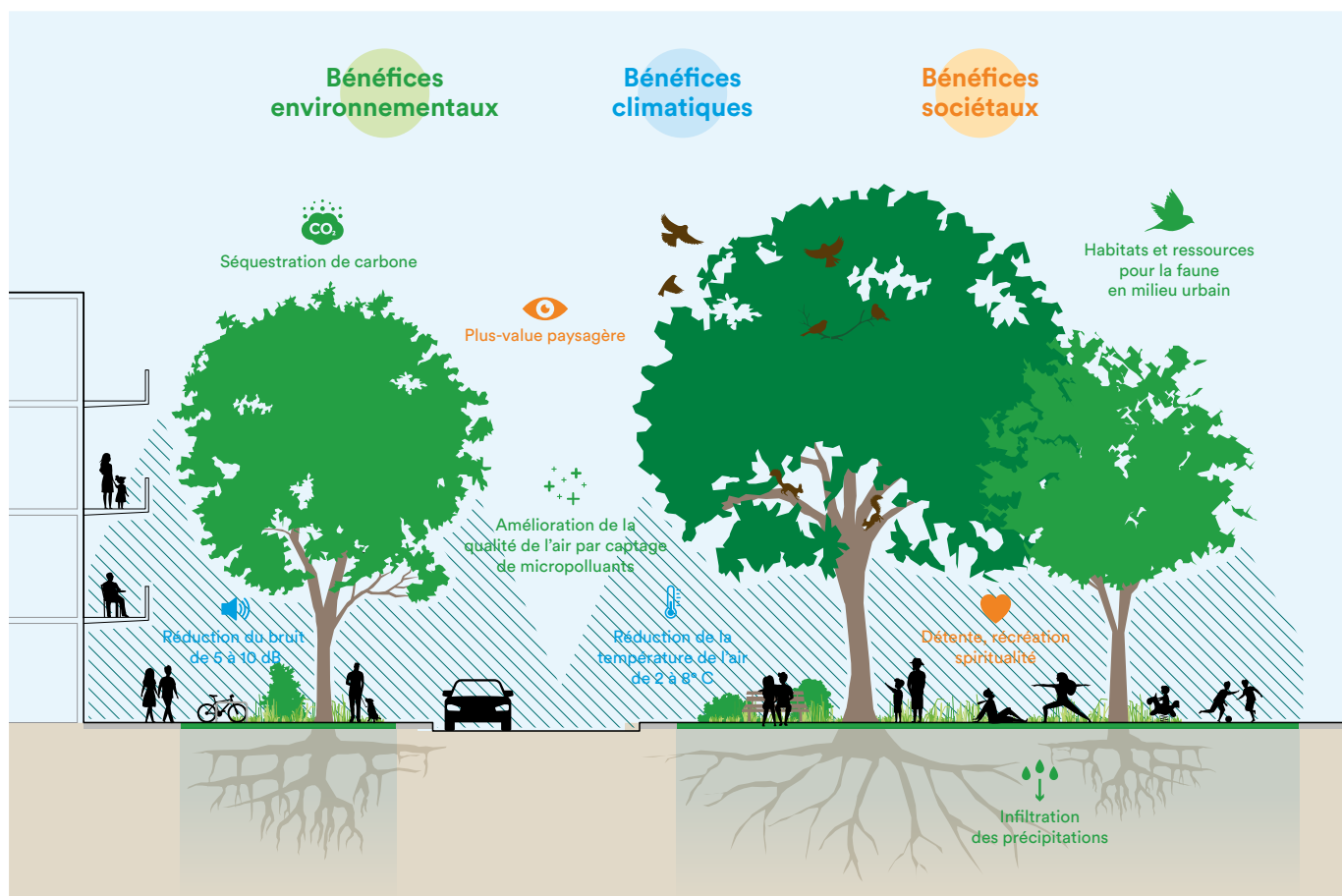
Selon les estimations, le taux de couverture végétale sur le territoire des communes de Région Morges doit être multiplié par trois d'ici à 2050 afin de réellement profiter des bienfaits des arbres.

Région Morges a élaboré une stratégie d'arborisation afin de renforcer 4 besoins écosystémiques principaux :

- **Réduire les températures** pour des espaces bâtis plus agréables
- **Protéger la biodiversité** et préserver la nature
- **Créer des espaces verts** pour tout le monde
- **Ombrager les chemins** pour les piétons et les vélos en priorité

Afin d'agir efficacement sur le territoire, 4 catégories ont été définies :

- **Domaine public** : ces lieux appartiennent à tous et offrent un potentiel important pour planter des arbres (place de village, route, etc.).
- **Résidentiel** : les abords extérieurs des maisons et immeubles d'habitation représentent 80% des



espaces construits, il s'agit d'accompagner les différents acteurs privés.

- **Industriel** : pièces importantes du territoire, elles doivent concilier des impératifs économiques et logistiques (stationnement, stockage, espaces de manœuvre, etc.) tout en garantissant un confort thermique notamment pour les employés.
- **Agricole** : l'objectif est de pouvoir renforcer des continuités arborées en collaboration avec les agriculteurs.

Cette démarche vise à établir un diagnostic partagé, à définir une vision planifiée et à recenser des mesures coordonnées pour l'ensemble des communes rassemblées dans Région Morges.

Besoins des arbres urbains

Pour les communes de Région Morges, planter des arbres en ville et dans les villages constitue un véritable défi.

En milieu bâti, la végétation subit de nombreuses contraintes et expérimente des conditions de vie souvent extrêmes. Ainsi, la prise en compte des besoins de l'arbre est primordiale pour lui permettre de se développer de manière saine et pérenne, afin de bénéficier de ses nombreux services environnementaux, paysagers et sociétaux.

Environ 80 % du territoire des communes de Région Morges étant entre les mains de propriétaires privés, une campagne de communication a été menée sur l'espace public dans 9 de nos communes membres, afin de sensibiliser les acteurs privés à arborer leurs parcelles.

Durant l'été, différents événements ont été organisés comme un stand au Grand marché de Morges, une bibliothèque suspendue dans les arbres du Parc de l'Indépendance ou encore une visite d'un jardin forêt.



URBANISATION

Projet de territoire

Accompagnement du développement vers l'intérieur (densification douce)



Zones d'activités

SSDA Morges Ouest - suivi du développement



SSDA Morges Est - suivi du développement



SSDA Morges Est - Image directrice



Espaces publics

Un jardin pour tous



Stratégie d'arborisation



● = État d'avancement au 31.12.2024
● = Progression (- 2023 / ● 2024)
⌚ = En continu / action annuelle / périodique

Mobilité



En matière d'infrastructures, l'année 2024 a été l'occasion de franchir de nouvelles étapes, dont la mise à l'enquête publique du **réaménagement des quais de Morges**, intégrant la Voie verte d'agglomération, et l'enquête publique de la **requalification de la RC80** entre Lonay et Echandens, support du développement du PA En Carouge et de nos liens multimodaux avec l'Ouest lausannois.

En complément, Région Morges a piloté et cofinancé l'étude d'avant-projet d'un nouveau venu dans le paysage de l'Est morgien: la **création d'une route industrielle et de voies de mobilité douce**,

desservant le site cantonal stratégique de développement d'activités sis sur les communes de Denges, Lonay et Préverenges (SSDA « Morges-Est »).

Les grandes parcelles d'activité comprises dans ce périmètre sont en partie coincées dans la boucle CFF de la gare de triage. Elles ne sont accessibles que par le centre de Préverenges et par le carrefour des Pressoirs, à Lonay. L'augmentation du trafic sur ces secteurs n'étant pas opportune, une étude de mobilité a démontré la nécessité de créer un nouveau raccordement entre la route de la Gare et le contournement de Préverenges.

Construire une nouvelle route et des voies de mobilité douce auront des impacts environnementaux évidents. Leur implantation a été étudiée de manière à les minimiser tout en respectant les contraintes liées à la topographie du site. Les impacts inévitables seront intégralement compensés. Des mesures paysagères et de biodiversité supplémentaires font partie intégrante du projet, telles que la renaturation du Bief et la plantation d'alignements d'arbres accompagnant les allées de mobilité douce.

Non loin de là, le **réaménagement de la route du Lac** (RC1) entre Morges et Denges est également étudié par le Canton. Vétuste, son élargissement est indispensable pour répondre aux besoins actuels de mobilité, que ce soit pour améliorer la fluidité des bus, la sécurité des piétons et des cycles, ou pour garantir un écoulement adapté du trafic.

L'arborisation existante est mise sous pression. Comment concilier nos besoins de mobilité, nos exigences qualitatives et la préservation nécessaire de notre patrimoine vert? Malheureusement en faisant d'importants compromis, en attendant de trouver mieux.

Région Morges a porté un regard critique sur le projet cantonal et a produit de multiples propositions d'adaptations, permettant d'intégrer au mieux l'infrastructure dans son environnement.



Afin de réduire la largeur de la route et épargner certains abattages, il a par exemple été consenti de faire cohabiter les vélos avec les bus sur des voies dédiées.

L'active et saine collaboration entre les communes et la DGMR a permis de faire des choix audacieux, ne se limitant pas au seul critère économique. Sous l'impulsion de la Commune de Morges, le projet retenu préserve le cordon boisé présent entre l'ERM et la route cantonale. Il démontre l'amorce d'un changement de paradigme dans la conception des projets d'infrastructures de transport.

S'il est toujours plus simple de sortir la tronçonneuse que d'exproprier des surfaces privées, au demeurant prévues à cet effet, la valeur intrinsèque d'arbres plus que cinquantenaires est maintenant réellement considérée dans la pesée des intérêts publics.



INFRASTRUCTURES

Voie verte d'agglomération et requalifications associées

St-Prex		2025
RC1 - Morges-St-Prex		2025
Morges		2025
RC1 - Morges-Venoge		2025
Préverenges		2028
RC79 - Préverenges - Denges		2028
Denges		2028

Autres infrastructures majeures

RC80 - Lonay-Echandens		2026
Avenue de Plan (Morges)		2025
Jonction Morges-Ouest		2030
Jonction Ecublens (nouvelle)		2025
Liaison de mobilité douce Gracieuse (Morges-Lonay)		2025
Chemin de Prellionnaz (Morges)		2028
Place Dufour (Morges)		2028
Axe Nord-Sud de mobilité douce "Echichens-Lac"		2026
Axe Nord de mobilité douce "Lussy - Echandens"		2026
Nouveau barreau routier SSDA Morges-Est		2029

Étude préliminaire	Avant-Projet	Étude projet
Enquête	Travaux	20XX Échéance

MOBILITÉ

Gestion de la mobilité

Réseau cyclable d'Echichens		2025
-----------------------------	------------------------	------

Réseau de transports publics MBC

Prise en compte des bus aux carrefours		2024
Suivi des performances du réseau (indicateurs)		
Image directrice TP 2040		2025
Image directrice du réseau cyclable régional		2024

Outils de suivi

Suivi de la mobilité régionale		
Inventaire du stationnement		2024

Stratégie	Opérationnel	Validation
Mise en œuvre	Terminé	20XX Échéance
Action annuelle / périodique		

Environnement & Énergie



Arbres remarquables

Comme évoqué dans le cadre de la stratégie d'arborisation (p.6), l'adaptation au changement climatique nécessitera de planter de nombreux arbres dans la région afin, notamment, de limiter l'impact des îlots de chaleur et rafraîchir le climat urbain. Ces nouveaux arbres mettront un certain temps, souvent entre 25 et 50 ans, pour déployer l'ensemble de leurs bénéfices. C'est pourquoi la **protection des arbres existants** et dont certains ont atteint une taille considérable doit être également être renforcée.

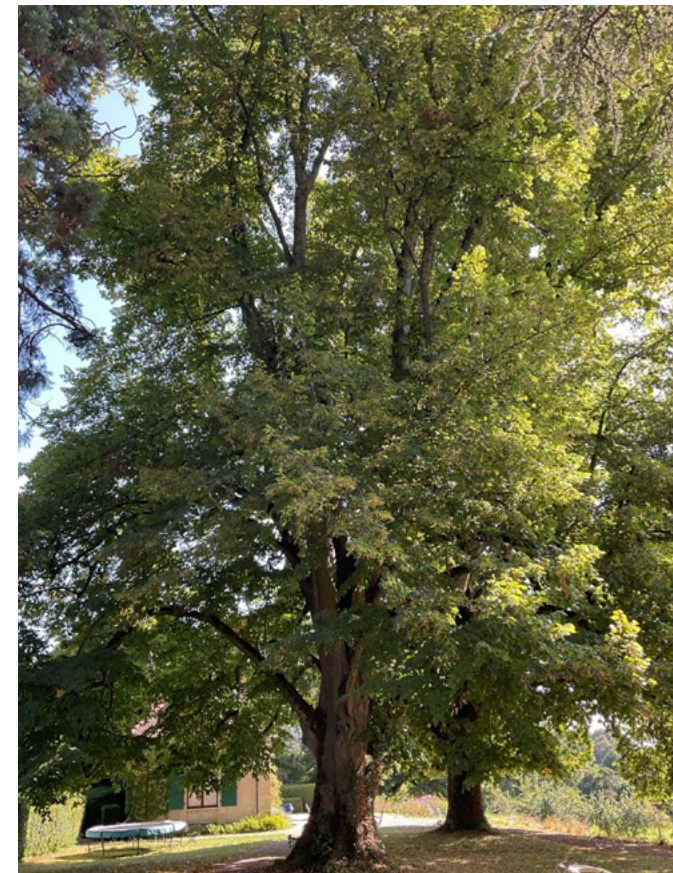
C'est dans cet esprit que la loi vaudoise sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp), entrée en vigueur en 2023, a été révisée. Outre une protection renforcée du patrimoine arboré existant, la loi met un accent particulier sur les arbres dit « **remarquables** » en raison de leur âge, de leur essence ou de leur histoire.

Elle demande aux communes de procéder à leur recensement et prévoit des mesures susceptibles d'améliorer leur durée de vie.

Sur demande des communes, Région Morges a donc procédé à un inventaire complet des arbres remarquables d'importance cantonale. **Plus de 400 arbres** situés tant sur le domaine public que privé ont fait l'objet d'une analyse détaillée comprenant notamment, l'identification précise de leur essence, la mesure de leur circonférence, l'évaluation de leur âge et la description de plusieurs



Le Pin de l'Himalaya qui trône au centre du Parc de l'Indépendance à Morges (à gauche) ou le Tilleul à petites feuilles, presque bicentenaire, du Château de Lully (à droite) font partie des arbres qui seront probablement retenus comme remarquables par le Canton.



critères en lien tant avec l'esthétique que leur importance historique pour leur propriétaire, la commune ou la région.

Selon les premiers résultats, **entre 120 et 160 arbres** seraient susceptibles de répondre aux critères pour être classés comme d'importance cantonale au regard de la loi.

Les arbres inventoriés seront transmis au Canton qui se déterminera sur leur inscription à l'inventaire. Leurs propriétaires seront informés et pourront solliciter un soutien financier pour des mesures de soin et d'entretien.

Rénovation énergétique

Au sein de l'agglomération, les bâtiments consomment chaque année plus de **4 TWh par an**, ce qui constitue près de la moitié de la consommation d'énergie du territoire¹. Or, un bâtiment des années 70 non rénové consomme **jusqu'à 4 fois plus d'énergie** pour le chauffage qu'un bâtiment rénové selon les standards actuels. Les bâtiments à haute performance énergétique sont encore plus efficaces. **L'assainissement énergétique des bâtiments** fait partie des mesures prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la transition énergétique.

Dans leurs planifications énergétiques, les collectivités publiques visent donc à augmenter massivement le **taux annuel de rénovation** en planifiant l'assainissement des bâtiments publics et en encourageant les propriétaires privés à entreprendre également des travaux dans les meilleurs délais. Afin de fournir un accompagnement complet à tous les propriétaires souhaitant entreprendre ce type de démarche, Région Morges s'est associée à la **HES-SO Valais/Wallis**² pour développer un nouveau programme intitulé **GROUP-IT Rénovation**³.

Actuellement en phase pilote, ce programme vise à fournir aux propriétaires de maisons individuelles ou petites PPE le soutien nécessaire pour mettre en œuvre rapidement des mesures de rénovation énergétique de leur logement.

Parmi les sujets traités figurent notamment l'assainissement énergétique des fenêtres, du toit et du sous-sol, le remplacement du chauffage par une solution décarbonée avec mise en place d'un réseau de distribution si nécessaire, ou encore la pose de panneaux solaires, d'une borne de recharge et d'un système intelligent de management de l'énergie.

Dans un premier temps, les propriétaires sont invités à participer à une séance d'information afin de leur décrire le déroulement de la démarche. En cas d'intérêt, ils peuvent s'inscrire pour **obtenir une pré-évaluation** détaillant notamment plusieurs stratégies de rénovation, priorisant les mesures



Près de 120 propriétaires ont participé aux deux séances d'information organisées à Lonay et à Echichens en décembre 2023.

à prendre et évaluant les coûts des travaux et les économies attendues. Financée par les communes, cette première phase est gratuite pour les propriétaires et sans engagement.

Sur la base de la pré-évaluation reçue, les propriétaires qui le souhaitent peuvent rejoindre la 2^{ème} phase du programme. Ils choisissent alors les travaux qu'ils souhaitent effectuer et rejoignent un **appel d'offre groupé** réalisé auprès d'entreprises de la région.

La HES-SO réalise un rapport complet à destination des entreprises en privilégiant les solutions les plus intéressantes du point de vue énergétique. Elle soutient les propriétaires dans l'évaluation des offres et dans le choix de l'entreprise à privilégier.

Dans le cadre de la phase pilote débutée en décembre 2023, plus de **91 pré-évaluations** ont été réalisées et **25 propriétaires** ont choisi de participer à un appel d'offre pour la réalisation des travaux. Ce dernier devrait débuter au printemps 2025.

Sur la base des résultats du projet pilote, une nouvelle édition ouverte aux habitants de la région morgienne est envisagée pour début 2026.

¹ Planification énergétique territoriale du PALM, **Diagnostic énergétique**²



ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Énergie

Photovoltaïque - Appel d'offre groupé 

Rénovation - Projet-pilote 

Planifications énergétiques coordonnées - Elaboration 

Climat

PECC coordonnés - Mise en œuvre 

Qualité des sols

Sols - Boîte à outils pour les communes 

 = État d'avancement au 31.12.2024

 = Progression (= 2023 / = 2024)

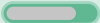
 = Action annuelle / périodique



BIODIVERSITÉ & CLIMAT

Plan d'action biodiversité

14.3 - Perseides - Action d'extinction de l'éclairage public 

16.1 - Patrimoine arboré - Inventaire cartographique 

18A.3 - Entretien différencié - Soutien aux collaborations intercommunales 

18A.7 - Entretien différencié - Soutien à la mise en œuvre 

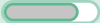
19.6 - Inventaire participatif 

19.7 - Charte des Jardins - Promotion 

Biodiversité et infrastructures

Voie verte - Préverenges - Avant-projet d'aménagement 

Projet territorial agricole et viticole

M7 : Planification de sites pour l'installation de serres et tunnels fixes - Est morgien 

 = État d'avancement au 31.12.2024

 = Progression (= 2023 / = 2024)

 = Action annuelle / périodique



PALM





État de la mise en œuvre

Mesures abandonnées et nouvelles mesures

Dans le cadre de l'élaboration du PALM 2025, un important travail de repriorisation des mesures cofinancées a été effectué. Des délais de réalisations impératifs sont en effet fixés au 31 décembre 2025 pour le PALM 2016 et au 31 décembre 2027 pour les PALM 2007 et 2012.

Sur la base d'une analyse systématique, il a ainsi été décidé de déposer, dans le PALM 2025, une nouvelle demande de cofinancement pour le réaménagement du Ch. de Prellionnaz à Morges (17.RM.01.01) et la réalisation du tronçon de la Voie verte entre le port du Bief et le centre de Préverenges (4c.RM.205.03), en coordination avec la réalisation de divers tronçons entre Préverenges et Denges.

Plusieurs mesures, dont la réalisation ne peut être envisagée à court terme, ont également été formellement abandonnées. C'est notamment le cas du réaménagement du l'av. Paderewsky et de la place Dufour (12a.02.RM.08.02) et du réaménagement de l'interface nord de la Gare de Morges (21.RM.02.01-02).

Certaines mesures, dont il était initialement prévu un report dans le PALM 2025, seront finalement réalisées à plus long terme. Il s'agit du réaménagement complet de la rue Louis de Savoie (12a.02.RM.09), de la requalification de la RC1 entre la Blancherie et le port du Bief (5a.RM.01.02), et de l'extension du passage sous-voie CFF Est (4d.RM.07 et 4c.RM.150.01).

Pour l'ensemble de ces mesures, une nouvelle demande de cofinancement fédéral interviendra ultérieurement. Enfin, on peut également signaler plusieurs mesures réalisées sans soutien fédéral. Des aménagements cyclables le long de la route d'Echandens (4c.RM.53) ont été réalisés récemment. Quant au nouveau passage sous-voie Ouest à la gare de Morges (4d.RM.06), il sera réalisé et financés par les CFF pour leurs propres besoins. Les cofinancements liés à ces deux mesures ont donc été libérés.

Mesures engagées et finalisées en 2024

Aucune mesure n'a fait l'objet d'un début des travaux ou d'une clôture en 2024. De nombreux projets sont en cours de finalisation et devraient démarrer en 2025.

État des lieux détaillé

PALM 2007		COÛTS DES MESURES *	COFINANCEMENTS ESTIMÉS *	COFINANCEMENTS REÇUS **
	Mobilité douce: développement du réseau	5'009'523.- CHF	1'658'684.- CHF	972'915.- CHF
	Mobilité douce: franchissements	2'420'000.- CHF	521'442.- CHF	602'294.- CHF
	Requalification multimodale d'axes routiers	17'107'515.- CHF	3'068'536.- CHF	- CHF
	Aménagements pour les transports publics	7'555'613.- CHF	3'244'000.- CHF	2'523'231.- CHF
		32'092'651.- CHF	8'492'662.- CHF	4'098'440.- CHF
PALM 2012				
	Mobilité douce: développement du réseau	11'320'000.- CHF	619'600.- CHF	- CHF
	Mobilité douce: vélo-station (gare de Morges)	3'423'000.- CHF	920'000.- CHF	- CHF
	Requalification multimodale d'axes routiers	18'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
	Aménagements pour les transports publics	10'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
	Interfaces et espaces publics des gares	4'927'462.- CHF	1'650'000.- CHF	822'828.- CHF
		47'670'462.- CHF	3'189'600.- CHF	822'828.- CHF
PALM 2016				
	Mobilité douce: développement du réseau	13'587'437.- CHF	3'441'787.- CHF	186'172.- CHF
	Mobilité douce: franchissements	843'277.- CHF	217'500.- CHF	- CHF
	Requalification multimodale d'axes routiers	1'418'116.- CHF	502'700.- CHF	354'202.- CHF
		15'848'830.- CHF	4'161'987.- CHF	540'374.- CHF
Total général		95'611'943.- CHF	15'844'249.- CHF	5'461'642.- CHF

* Hors TVA et renchérissement

** TTC

État d'avancement (code couleur)

- Études en cours
- Travaux en cours
- Travaux terminés
- Abandonné
- Reporté (PALM 5^{ème} gén.)

Fond de carte

- Périmètre compact de l'agglomération
- + Périmètre de centre de St-Prex

Type de mesure

- Aménagements pour la mobilité douce
- Vélo-station (gare de Morges)
- Aménagements pour les transports publics
- Requalification multimodale d'axes routiers
- Interfaces et espaces publics des gares



Les arbres et le projet d'agglomération

L'arborisation et, plus généralement les mesures paysagères ne bénéficient pas de financements fédéraux à travers les projets d'agglomération.

Pourtant, pour les projets d'agglomération de 5^{ème} génération, les aménagements paysagers et arborés accompagnant des mesures infrastructurelles pourront être comptabilisés dans le coût global de la mesure et bénéficier d'un cofinancement.



Finalisation du PALM 2025

En 2024, les partenaires du PALM ont fait un travail majeur dans l'identification et la priorisation des mesures infrastructurelles inscrites dans le PALM 2025. Véritable exercice d'équilibre, il s'agissait de définir les horizons de réalisation de l'ensemble de ces projets pour une inscription en A (2028-2032), en B (2032-2036) ou en C (après 2036) tout en respectant un montant global acceptable pour la Confédération, au risque d'être disqualifié.

Au final, ce sont 89 mesures qui ont été retenues pour un montant total CHF 757 millions de francs.

L'année 2024 a également été une étape clef dans l'élaboration du PALM 2025 puisqu'une série de consultations ont été organisées.

- En juin 2024: les partenaires du PALM, notamment les 26 communes, ont été consultées,
- Le 20 novembre 2024, la Conférence d'agglomération à destination des Conseillers communaux a permis de réunir environ 600 personnes, qui ont eu la primeur du projet.
- Fin 2024: une consultation publique a également été organisée via le site internet du PALM. 150 questionnaires de consultation ont été entièrement remplis.

Les prochaines étapes

- **Février 2025**
Validation du PALM 2025 par les 26 Municipalités
- **Mars 2025**
Validation par le Conseil d'Etat
- **31 mars 2025**
Dépôt du PALM 2025 à la Confédération
- **Mars 2026**
Retour de l'examen provisoire de l'ARE
- **Mars 2027**
Message du Conseil fédéral

Rapport de gestion



Direction

La Direction de Région Morges se situe à Morges, rue Dr. Yersin 1.

Les postes du bureau de Région représentent 4.1 EPT. Ils sont occupés par Charlotte Baurin, directrice (90 %), Guillaume Raymondson, ingénieur territorial (80 %), Jean-Christophe Birchler, ingénieur en transport et mobilités (80 %), Omer Nadin, urbaniste et spécialiste SIG (80 %) et Carine Staub, assistante administrative (80 %).

A partir du 1.12.2024 – Audrik Augsburg est venu renforcer l'équipe à 80 % pour une période de 6 mois pour approfondir la thématique du logement.

Comité

Le comité s'est réuni 9 fois durant l'année 2024.

Ses tâches consistent essentiellement à assurer la gestion des affaires courantes et la collaboration avec les entités voisines, notamment dans le cadre de la conduite partenariale du PALM, de représenter l'Association et de préparer les séances de l'Assemblée des Syndics.

Assemblée des Syndics

L'Assemblée des Syndics s'est réunie 3 fois durant l'année 2024.

Elle assure la responsabilité du pilotage de l'Association. Elle valide les politiques thématiques, les projets régionaux et leur plan de financement, définit la politique de communication, pilote la veille territoriale, valide le budget et les comptes.

Comités de politique régionale (COPOL)

Durant l'année 2024, le COPOL Urbanisation s'est réuni 4 fois, le COPOL Mobilité s'est réuni 3 fois et le COPOL Environnement 4 fois.

Les COPOL définissent les politiques thématiques régionales, pilotent les projets stratégiques régionaux et les plans financiers correspondant, définissent les missions des groupes de travail en liens avec les projets régionaux et soumettent les décisions au Comité et à l'Assemblée des Syndics.

Comptes 2024

Le budget global se monte à CHF 1'087'514.-, dont 960'000 à la charge des communes le solde étant couvert par une subvention du Canton.

Le budget finance le fonctionnement de la Direction et les différents mandats d'études confiés à des bureaux privés.

Une clé de répartition a été mise en place, en fonction du nombre d'habitants et des facteurs de pondération distinguant la population en centre et hors centre afin de prendre en compte de manière simple les possibilités de développement des communes qui sont au cœur des missions de Région Morges. Les communes contribuent au minimum à 1 % du budget et au maximum à 50 % du budget.

Les comptes 2024 sont bouclés avec un solde positif de CHF 14'582.42 qui sera porté en déduction de la participation de 2025.

Région Morges
Rue Dr Yersin 1
1110 Morges

021 546 85 13
info@regionmorges.ch

regionmorges.ch



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-
Morges



Morges



Préverenges



Saint-Prex



Tolochenaz

